

# *Construction et Patrimoine Informations*



*n° 64 – février 2024*

*Patrimoine Vivarois*

*Hôtel de Ville, 07220 Viviers*

*tél. 04 75 52 62 45    [contact@cicp-viviers.com](mailto:contact@cicp-viviers.com) / Notre site : [cicp-viviers.com](http://cicp-viviers.com)*

---

*Le début de cette année a été consacré, comme toujours, à des travaux administratifs (dossiers de subvention) et à la préparation des activités de l'année, activités destinées aux scolaires, chantier international d'été, fête Renaissance... Notre chantier d'été, dans le logis sud de la Maison des Chevaliers, se déroulera à cet endroit si la zone est sécurisée. Or, rappelons qu'une partie du toit du bâtiment ouest s'est effondré, que les pluies abondantes de l'hiver font s'accumuler de l'eau sur une bâche de protection provisoirement fixée sur le sol et risquent de fragiliser l'édifice. Des renforts ont été installés et la Municipalité semble prête à refaire assez vite la toiture. Madame la préfet*

*ète, en visite à Viviers le samedi 9 février pour inaugurer la nouvelle Maison de santé, a passé quelques instants dans la Maison des Chevaliers et est venue dans cette zone où les travaux sont si urgents.*

*A l'occasion de notre prochaine Assemblée générale où, nous l'espérons, vous viendrez nombreux, vous allez renouveler votre adhésion. C'est un geste important car nous avons besoin de l'appui de tous. Le nombre de nos adhérents a baissé l'an dernier, il faut inverser la tendance. Pour cela nous comptons sur vous : n'attendez pas pour renouveler votre adhésion, faites adhérer autour de vous, des amis, vos enfants... N'hésitez pas aussi à nous proposer un coup de main à l'occasion de nos diverses activités ; nous avons besoin de bénévoles. Nous avons besoin de l'implication de tous.*

---

## *Nouvelles du patrimoine – Publications*

**La culture en espalier reconnue par l'UNESCO.** On associe souvent les espaliers aux jardins des châteaux pourtant, cet art qui consiste à mener les arbres fruitiers le long des murs était largement pratiqué dans les villages, notamment les fameux murs à pêches qui approvisionnaient la capitale, plus spécialement dans le Grand Est ou les Hauts-de-France, voire dans les villes comme Montreuil. Les techniques de palissage contre un mur (les espaliers) le long de fils de fer tendus contre un mur sont l'expression de savoir-faire développés au long des siècles par l'accumulation d'innombrables innovations introduites par les jardiniers. Un collectif d'associations s'attache depuis 2019 à faire reconnaître la culture en espaliers comme patrimoine culturel immatériel en France. C'est chose faite

depuis septembre dernier.

Pour ce qui est de notre région, notre ami Alain Daniel s'est employé, depuis plusieurs années, à repérer les exemples de palissage à Viviers mais aussi Bourg-Saint-Andéol, Grignan, Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il a ressuscité des vignes palissées en plusieurs endroits, notamment sur les murs de l'ancien évêché de Viviers (hôtel de ville) et nous avons déjà pu procéder à une vendange au début du mois d'août dernier en présence d'une quarantaine de personnes et des élus de la Municipalité.

**Tirer les rois : un patrimoine.** Tirer les rois n'est pas une habitude récente. Et elle n'a aucun rapport avec la monarchie. Est lié à cette coutume l'usage de la fève. Le numéro de décembre 2023 de la *Revue drômoise* consacré aux « légumineuses à grains pour l'alimentation humaine » nous parle largement de l'histoire de la fève. Celle-ci, dans l'Antiquité grecque et romaine, avait plutôt une connotation funéraire. était en relation avec le culte des morts. On raconte que Pythagore, poursuivi par des assaillants, préféra se laisser tuer plutôt que de fuir à travers un champ de fèves de peur de risquer d'écraser les âmes des trépassés. A partir du Ve siècle avant J.-C., la fève servait à désigner les juges d'un tribunal populaire : des fèves blanches et noires (grillées) étaient enfermées dans un sac et l'on tirait sa fève, si elle était blanche on était élu. A Rome, lors de la fête des Saturnales, tirer la fève servait à désigner le roi du banquet. Une charte de 1311 relative à un évêque d'Amiens témoigne de l'existence d'un gâteau partagé entre plusieurs convives et incluant une fève. Une miniature du même siècle montre un enfant sous la table désignant celui à qui allait revenir une part du gâteau et une bulle nous indique son choix : « Pater ». Un tableau de Jordaens de 1638, « Le roi boit », présente une nombreuse et bruyante famille autour d'un vieillard coiffé d'une couronne en carton, un verre à la main devant une part de galette. La coutume consistant à remplacer la fève par une figurine en porcelaine est bien plus récente (1875) ; c'était pour éviter que les convives n'avalent la fève involontairement ou ...volontairement afin d'échapper à l'obligation qui était faite alors au chanceux de payer à boire à toute l'assemblée.

### **Un Centre d'interprétation du Pays d'Art et d'histoire à la Maison des Têtes de Valence.**

Lorsque l'Etat accorde à une ville ou un pays le label « ville ou pays d'art et d'histoire », il est normalement fait obligation de créer un « Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine » destiné à être un lieu d'accueil et d'exposition pour informer le public des richesses patrimoniales de la ville ou du pays. Cette obligation de principe se traduit trop peu souvent dans la réalité. A



Valence, lors du renouvellement du label en 2016, le ministère de la Culture a demandé la création de ce centre. Le lieu choisi a été l'un des monuments les plus intéressants de la ville, la « Maison de Têtes », l'équivalent pour Valence de ce qu'est la Maison des Chevaliers » pour Viviers, datée aussi du XVIIe siècle. La maison abritait déjà, depuis 1985, le service patrimoine de la ville. Le Centre d'interprétation s'est ajouté en 2023. On y trouve un parcours d'exposition permanente sur le territoire, entre le Rhône et le Vercors (géologie et architecture), un espace dédié à Valence, ville militaire, avec

des objets prêtés par le musée de Valence et des dons privés, le témoignage du passage de Bonaparte à Valence, une salle d'exposition temporaire et un atelier pédagogique qui accueille les classes et les groupes. Pour cela il a fallu des travaux importants, financés avec le soutien de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fondation du patrimoine.

**L'église paroissiale du Teil.** Après la destruction, l'an dernier, de l'église de Frayol, sans aucune justification, cette fois c'est le tour de l'église paroissiale néo-gothique de l'Assomption mais en conséquence du séisme de 2019. En décembre, la déconstruction a commencé à se réaliser avec la dépose des vitraux. Certains ont été stockés et d'autres sont partis dans l'entreprise grenobloise Atelier Berthier-Bessac, maître verrier, pour restauration car ils seront réutilisés dans la nouvelle église. Aussi décrochage et déménagement de La Croix de l'allée centrale, du Christ Rédempteur (provenant de l'église de Frayol) et de la Pietà. Ils ont été transportés à Viviers pour être mis en sécurité pendant les travaux. Le bâtiment de la cure (autrefois financé par la famille Lafarge), dû à Joseph Baissan, a été détruit en janvier

## Modèles du marbrier Bouvas à Bourg-Saint-Andéol.

L'association Patrimoine Bourguésan a attiré l'attention sur un stock de modellos en plâtre (modèles réalisés avant la sculpture d'une statue ou d'un relief en pierre) provenant l'ancienne marbrerie Bouvas et figurant dans les caves du château Pradelle. Le matin du samedi 10 février, une dizaine de volontaires de l'association bourguésane et du CICP ont travaillé à dépoussiérer, transporter, inventorier et photographier toutes ces œuvres. Ils ont pu constater leur qualité artistique remarquable. Certaines de ces pièces figureront dans une exposition dont la préparation est en cours.



---

## Installer un musée dans un monument historique ?

Retour sur des remarques publiées en 2022 dans le *Courrier du patrimoine* de Patrimoine Aurhalpin à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la loi sur les Musées de France :

Le patrimoine, un écrin idéal pour installer un musée ? L'enjeu est de faire dialoguer les collections avec le lieu, l'écrin, pour en démultiplier l'attractivité. La présence d'objets d'art, de culture est, en effet, un atout et plaît beaucoup aux visiteurs. Créer un musée au cœur d'un site patrimonial permet de renforcer l'attractivité du site et de diversifier les publics. Si certains visiteurs viendront pour l'intérêt des collections exposées, d'autres le feront pour l'intérêt architectural, historique et esthétique du site. De même que le choix d'un cadre favorise l'appréciation d'un tableau, exposer une collection dans un site patrimonial lui donne de la saveur.

Un tel choix permet de valoriser le site et contribue à sa pérennisation ; il permet d'attirer de nouveaux publics ; d'ancrer le site dans son territoire, le transformant en acteur du tourisme. Tous ces enjeux découlent de la nécessité de développer une activité qui soit cohérente avec l'identité du site et qui contribue à sa préservation sur le long terme.

La difficulté majeure à transformer un lieu historique en musée réside dans le respect des normes, en particulier les normes relatives aux Etablissements recevant du public et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. D'autres contraintes peuvent apparaître si le bien bénéficie d'une protection au titre des Monuments historiques. La protection implique la préservation des éléments inscrits ou classés pouvant entraîner des complications en terme d'aménagement.

---

## Nos rencontres Patrimoine

**Vendredi 15 mars :** « Les palais d'une grande république maritime : Gênes » par Yves Esquieu.



**Vendredi 12 avril :** « La présence des ouvriers de Lafarge au Teil. Des faubourgs de Frayol et de La Violette à la cité de Saint-Augustin ». Par Yves Esquieu.

Attention : cette conférence aura lieu à l'heure habituelle mais **au Teil**.  
Lieu à préciser.

**Vendredi 17 mai :** « Entre Gard et Ardèche, la découverte de l'art des cavernes par Léopold Chiron » par Alain Girard, conservateur honoraire des musées du Gard.

Attention : cette conférence aura lieu au théâtre municipal de Viviers, quartier de la Roubine.

## Dossier : *Les murs à raisins de Viviers*



Dès l'Antiquité, les peuples se sont préoccupés des meilleures façons de conduire leurs vignes. Dès l'Égypte pharaonique, des images montrent des vignes en hauteur. L'iconographie médiévale montre des vignes mariées à des arbres, aussi des treilles.

Cueillette de grappes en hauteur. Thèbes, tombe de Nakht, XIV<sup>e</sup> s. av. J.-C.)

Au bord du chemin, remplaçant un ancien canal, qui longe les jardins nord de Viviers, on voit à trois reprises des repousses de vigne ancienne de Baco noir mariées aux arbres, le conduit attaché à l'arbre au moyen de liens de clématite sauvage. Les lieux où se cultivaient les vignes mariées aux arbres se nommaient « hautaignes » ou « jouaille ». Cette pratique date de l'Antiquité.

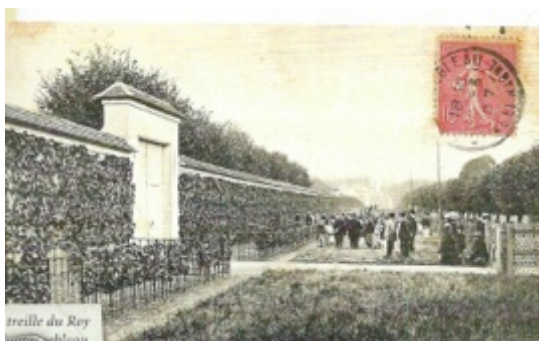
Au Moyen Âge, la vigne se conduit en « hautain » sur traverse de bois posée entre deux arbres fruitiers, ou « mariée » à l'arbre (« cep hautain ») ou alignée en forme basse.

Jacques Boyceau de la Barauderie (1565-1633), dans son traité du jardinage, fait mention d'allées couvertes en berceau ou plafond, plantées de vigne, tonnelles pour l'agrément des jardins qu'il envisage autrement. Ce serait une nouveauté.

La « Treille du roy » à Fontainebleau. Carte postale (vers 1910).

François 1<sup>er</sup> fait installer la « treille du roy » dans le jardin de son château de Fontainebleau. Les vignes y sont palissées contre un mur de 1200 m de long. Ce sont des Chasselas dorés, dits « de Fontainebleau ». Il s'agit là du premier mur palissé de vignes connu.

Dans la même localité, entre 1730 et 1736, François Charmeux lance la construction du mur à raisins de Thomery. Ce sont 150 hectares de parcelles closes, 250 km de murs pour une production de 800 tonnes par an de Chasselas de table qui seront édifiés en 1842 pour un marché de luxe.



Palissage sur cordons horizontaux

Les techniques de taille sont très maîtrisées en vue d'obtenir des formes géométriques à haut rendement (couverture intégrale du mur). On parle de la « façon Thomery » en tant que référence.

A Viviers, (fin XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup> siècle), des suites d'un faisceau de crises (phylloxéra...), les murs des bâtiments de prestige, des habitations et des jardins clos ont été optimisés à des fins de production par les techniques de palissage de vigne. Contrairement au mur de Thomery, les formes données sont sans recherche de géométrie rigoureuse, sur fond de « doubles cordons superposés ». On peut voir aussi des « doubles cordons » et des formes dites « à la diable ». Cela, peut-être aussi parce que les cépages choisis sous contrainte du phylloxéra furent majoritairement des « hybrides » : On aura donc de ce fait des espacements entre ceps plus importants (1,60 m à 3,50 m au lieu de 0,50 à 0,80 m à Thomery). Ce qui implique un décor différent en hiver quand les charpentes sont apparentes et un rendement moindre (plus le palissage est haut et plus l'espacement entre ceps est serré, rendant les formes verticales ; cela est visible à l'ancien évêché de Viviers avec ses murs bas et hauts. Afin d'augmenter les possibilités de production en un lieu, les murs palissés pouvaient être doublés de longues tonnelles en métal (par exemple à Viviers à la Rochecondrie).

- Les murs du jardin du grand séminaire possèdent des ferrures de fixation forgées et percées, de taille importante avec des fils de fer énormes, surdimensionnés. Il est possible que ce mode de palissage soit plus ancien qu'en d'autres lieux de Viviers. Les murs hauts du parc portaient 6 étages de fils de fer horizontaux espacés de 60 cm (la façon Thomery espaçait les fils de 30 cm seulement),



ce qui faisait monter la vigne jusqu'à plus de 4 m de hauteur. Les tailles, attachages et vendanges se faisaient donc à l'échelle.

- Les murs de l'ancien évêché portent partout des restes de palissage de vigne. Près de l'orangerie, côté route 86, le mur présente sa 6<sup>e</sup> ferrure à 3,10 m du sol, les ferrures sont espacées verticalement de 0,55 m et horizontalement de 4 m. Sur le mur qui longe la route de Châteauneuf, exposé au midi, le bas présente une teinte claire qui correspond à la hauteur d'enherbement ; plus haut, la teinte d'un gris moyen correspond à la hauteur des vignes (espalier et contre-

espalier), jusqu'à la 3<sup>e</sup> ferrure, soit 0,60 m x 3, au total 1,80 m de haut sur un mur d'environ 3 m. 1,80 m ce n'est pas très haut ; c'est qu'il fallait garder le niveau des vignes palissées du fond de jardin qui est descendant et, pour sa moitié, pourvu de ferrures sur le faîte.

Ancien évêché de Viviers, vigne palissée

Contre le bâtiment, il y a 6 ferrures depuis le sol avec un espacement entre ceps de 1,60 m) ; il fallait s'aligner au niveau d'un mur d'enceinte haut de 3 m (voir les ferrures fichées sur les côtés des pierres de faîtage). Cette recherche esthétique est à mettre en rapport avec le caractère qui se voulait prestigieux du site et a sans doute pu générer une certaine influence dans la localité.



Les quatre murs du site portaient chacun une variété de vigne différente, de façon intentionnelle par mesure de précaution se rapportant aux récoltes et pour une meilleure qualité du vin (assemblage). ces cépages étant destinés au vin. En ce qui concerne le parc, on a une plantation de tilleuls en allée et le mur du fond porte des traces de vigne palissée.

- A côté de l'église Notre-Dame-du-Rhône, l'ancien jardin des sœurs possède des côtières avec deux vignes palissées : chasselas doré et muscat de Hambourg ? Il s'agit d'une replantation contre un mur qui fut autrefois palissé sur toute sa longueur.

Tous les murs du quartier de la cathédrale, dans les jardins appartenant autrefois aux chanoines ou aux ecclésiastiques de la cathédrale portent des traces de palissage :

ancien évêché médiéval, jardin longeant la cathédrale au sud, presbytère (une vigne couvrait une tonnelle), jardin du couvent Saint-Roch (murs anciennement palissés de vigne et tonnelle avec vigne), ancien jardin clos des sœurs à Châteauneuf (actuel parking) (palissé sur deux murs)

Si l'on considère tous ces « murs à raisins » observés dans plusieurs propriétés ecclésiastiques de Viviers, lorsque l'on additionne les longueurs des murs palissés, que l'on multiplie par le nombre de fils de fer étagés (de 1 à 5) et que l'on compare à une culture horizontale sur un à deux fils de fer sur des rangées espacées de deux mètres, on peut dire que les gens d'Eglise à Viviers ont possédé un beau petit vignoble en milieu urbain.

Le palissage n'était cependant pas réservé au domaine ecclésiastique et bien des jardins clos de Viviers en portent la trace : face à l'ancien évêché, les murs orientés au sud de la Villa Saint-Antoine sont dans ce cas ainsi que l'hôtel Roqueplane etc...

A Viviers la vigne était quasiment partout pour l'agrément ou pour la production familiale ou celle des communautés religieuses. Une telle quantité de murs palissés de vigne peut étonner. Le palissage des vignes du Grand séminaire, très affiché en hauteur (à 4 m de haut), étagé sur six fils de fer superposés, et celui de l'évêché, ont sans doute inspiré les habitants du centre anciens et des alentours.

Cette pratique est visible en d'autres lieux de la région, ainsi à Bourg Saint-Andéol l'allée menant au « Grand jardin » (jardin de l'évêque) avec un mur d'enceinte palissé de chasselas doré (replantation) et couvent de la Visitation), à Saint-Paul-Trois-Châteaux le jardin des frères.. Le fait est donc remarquable et méritait d'être connu.

Alain DANIEL

*Centre International Construction et Patrimoine – Patrimoine vivarois*

## **Assemblée Générale 2024**

*Vous êtes invités à participer à l'assemblée générale de l'association le  
**vendredi 15 mars, à 19 h 45** à l'orangerie de l'hôtel de ville de Viviers  
(à l'issue de la conférence de 18 h 30)*

*Ordre du jour :*

- Rapport d'activités et rapport financier.
- Projets pour 2024.
- Renouvellement du Conseil d'Administration (nouveaux candidats souhaités : se faire connaître).
- Questions diverses.

A l'issue de l'AG, nous pourrions partager un pot participatif, l'association se chargeant des boissons.

Nous insistons sur la **nécessité de votre présence ou de l'envoi d'une procuration** (pour un couple adhérent, envoyer 2 procurations. Les procurations par messagerie électronique sont autorisées. A titre d'information nous vous communiquons les noms des membres du Conseil d'Administration sortant pouvant être mandatés :  
M-H. Cot, G. Delcambre, N. Esquieu, Y. Esquieu, H. Saint-Jean, F. Greffe, J. Perrenot, L. Guer.

---

**PROCURATION** (envoyer à CICP, Hôtel de ville, 07220 Viviers ou par courriel)

Je soussigné(e) .....

donne procuration à M. ou Mme .....ou à défaut M. ou Mme.....

pour me représenter et voter en mon nom à l'assemblée générale du CICP le 11 mars 2021

date :

signature :

---

## **Acquittez-vous de votre cotisation 2024**

Adhésion ordinaire : 20 €uros                       Adhésion de soutien : à partir de 30 €

Adhésion couple : 30 €.

Vous pouvez régler votre cotisation par virement bancaire et nous informer par courriel :

**IBAN    FR76 1390 6001 0924 2741 6005 096    -    BIC    AGRIFRPP839**

Ou bien par un versement via la plateforme HelloAsso, accessible depuis notre site  
<https://www.helloasso.com/associations/cicp-patrimoine-vivarois/adhesions/adhesion-1>

Ou encore en envoyant ce bulletin et votre chèque à :

CICP - Hôtel de Ville - 07220 Viviers                      (chèque à libeller à l'ordre du CICP)

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Téléphone (facultatif) : ..... Profession (facultatif) :.....

Adresse courriel (très utile) (écrire en MAJUSCULE) :.....

*Si vous faites un don supérieur à la cotisation, un **reçu fiscal** vous sera adressé et vous pourrez déduire cette somme de vos impôts*

*Merci d'essayer de ne pas trop tarder à régler votre cotisation, cela évitera des rappels qui nous font perdre beaucoup de temps. Nous avons besoin de vous.*